



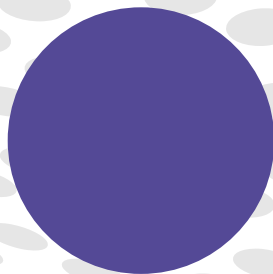
Rapport d'exécution **2010**

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2009-2014

SOMMAIRE

● Titre 1	Exécution financière	4
Chapitre 1	Une entrée en programmation favorable	5
Chapitre 2	Le pilotage des effectifs	10
Chapitre 3	L'investissement dans les équipements	15
● Titre 2	La programmation militaire 2009-2014	18
Chapitre 1	La priorité donnée à la nouvelle fonction « connaissance et anticipation »	19
Chapitre 2	La dissuasion, garantie ultime de la sécurité et de l'indépendance de la France	21
Chapitre 3	Le recentrage de la prévention	23
Chapitre 4	La protection au cœur de la stratégie de la France	23
Chapitre 5	L'intervention sur un spectre large d'opérations	26
● Titre 3	Contexte industriel de la loi de programmation militaire	32
Chapitre 1	La carte européenne	33
Chapitre 2	La crise économique et financière	34
Chapitre 3	Le plan de relance	35
Chapitre 4	La renégociation des grands contrats	36
Chapitre 5	Les études amont	36

TITRE 1 **EXÉCUTION FINANCIÈRE**



CHAPITRE 1 UNE ENTRÉE EN PROGRAMMATION FAVORABLE

LES ANNUITÉS PRÉVUES SONT RESPECTÉES

Mettant en œuvre les objectifs fixés par le président de la République, après les travaux de la commission du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, la loi de programmation militaire (LPM) 2009-2014 amorce une réforme profonde des armées, poursuit et adapte la modernisation des forces et vise à disposer des ressources humaines nécessaires, tout en s'inscrivant dans un contexte de maîtrise des finances publiques.

À cette fin, les ressources sont fixées à 182,21 Md€ de 2008. Les financements budgétaires (mission « Défense » et mission « Plan de relance de l'économie » décidé en 2009) sont complétés par des ressources exceptionnelles issues de cessions d'actifs de la défense, dont les recettes sur la période sont programmées à 3,66 milliards.

RESSOURCES TOTALES DE LA LPM 2009-2014									
		LFI	LPM 2009-2014 en Md€ ₂₀₀₈						
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	TOTAL
En Md€ ₂₀₀₈	RESSOURCES TOTALES	30,19	32,23	31,61	30,09	30,39	30,66	30,90	185,87
	<i>dont crédits de paiement de la mission « Défense » hors charges de pensions¹</i>	30,19	29,65	29,65	29,55	30,19	30,56	30,90	182,21
	<i>dont crédits de paiement de la mission « Plan de relance de l'économie »</i>		0,97	0,74	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<i>dont recettes exceptionnelles</i>		1,61	1,22	0,54	0,20	0,10	0,00	3,66
2008 = 100		100,0	106,8	104,7	99,7	100,7	101,6	102,4	

En 2009 et 2010, les crédits de paiement ouverts en loi de finances initiale correspondent globalement aux annuités prévues par la loi de programmation.

COMPARAISON DES RESSOURCES DE LA LPM ET DES LOIS DE FINANCES INITIALES

En structure 2008 et Md€ ₂₀₀₈	2009		2010	
RESSOURCES LPM	32,23	Écart	31,61	Écart
<i>dont crédits de paiement de la mission « Défense » hors charges de pensions¹</i>	29,65	LFI-LPM	29,65	LFI-LPM
<i>dont crédits de paiement de la mission « Plan de relance de l'économie »</i>	0,97		0,74	
<i>dont recettes exceptionnelles</i>	1,61		1,22	
RESSOURCES LFI	32,77	+0,54	31,51	-0,10
<i>dont crédits de paiement de la mission « Défense » hors charges de pensions²</i>	30,19	+0,54	29,50	-0,15
<i>dont crédits de paiement de la mission « Plan de relance de l'économie »</i>	0,97	0,00	0,74	0,00
<i>dont recettes exceptionnelles</i>	1,61	0,00	1,27	+0,05

1- Passage en euros 2008 avec les taux d'inflation observés pour 2009-2010 et avec les taux d'inflation utilisés en construction du PLF 2011 et de la LPFP pour 2011-2013, soit 0,10 % en 2009, 1,2 % en 2010.

2- Passage en euros 2008 avec les taux d'inflation observés pour 2009-2010 et avec les taux d'inflation utilisés en construction du PLF 2011 et de la LPFP pour 2011-2013, soit 0,10 % en 2009, 1,2 % en 2010.

L'écart entre, d'une part, les enveloppes prévues par la LPM et, d'autre part, les crédits budgétaires ouverts en loi de finances et les recettes exceptionnelles planifiées, s'élève à +0,44 Md€ de 2008 sur la période 2009-2010. Les recettes exceptionnelles effectivement perçues en 2009 sont cependant inférieures aux recettes prévues, et ont induit l'adoption de mesures compensatrices.

Cet écart s'explique par l'utilisation pour la désactualisation en euros 2008 des ressources prévues en LFI 2009 et 2010 des taux d'inflation effectivement constatés en 2009 et 2010 (respectivement 0,1 % et 1,2 %), taux qui diffèrent des taux d'inflation utilisés en construction de la loi de programmation militaire (2 % pour 2009 et 1,75 % pour 2010). Il reflète donc le gain de pouvoir d'achat de la mission « Défense » obtenu en 2009 par l'application d'un taux d'inflation en construction budgétaire supérieur à l'inflation constatée.

LES AJUSTEMENTS NÉCESSAIRES ONT ÉTÉ EFFECTUÉS

Les ressources non encaissées ont été compensées

Les montants de recettes exceptionnelles perçues en 2009 restent en deçà des prévisions inscrites en LPM : 338 M€ ont été encaissés, pour 1,637 milliards initialement prévus.

COMPARAISON DES RESSOURCES EXCEPTIONNELLES EN LPM ET EN EXÉCUTION			
En M€ courants	LPM	Exécution 2009	Écart (exécuté-LPM)
RESSOURCES EXCEPTIONNELLES	1 637	338	-1 299
<i>dont immobilier</i>	972	286	-686
<i>dont fréquences</i>	600	0	-600
<i>dont autres</i>	65	52	-13

Les recettes sur les fréquences sont constituées par le versement au titre des cessions de bandes de fréquence Félin et Rubis, ainsi qu'un produit de la cession de l'usufruit du système satellitaire Syracuse III. Ce projet ayant nécessité l'adoption d'une mesure législative (au titre de la LFI 2010) et d'un décret (paru en juin 2010) pour autoriser la cession de l'usufruit par le ministre de la Défense, aucune recette n'est intervenue en 2009.

En 2009, les cessions immobilières du ministère ont rapporté 65 M€, en sus du montant de 221 M€ encaissé au titre de la soulte versée par la Société nationale immobilière, soit 286 M€ au total. Les cessions d'emprises parisiennes ont représenté 15 M€ et les cessions d'emprises régionales 50 M€. L'écart avec la somme prévue de 972 M€ est essentiellement dû à la non-réalisation des ventes parisiennes. L'objectif était de vendre l'essentiel de ces biens à un consortium regroupant la Caisse des dépôts et la Société de valorisation foncière et immobilière (Sovafim). Il n'a pas été possible de trouver un accord sur ce schéma de cession. Le processus de cession des emprises parisiennes repose désormais sur des procédures d'appel d'offres étalées sur plusieurs exercices.

Afin de compenser le manque à gagner des recettes exceptionnelles, le ministère de la Défense a bénéficié de 1,26 Md€ courants de reports de crédits et d'une autorisation de consommation de ces reports de 0,90 Md€.

Par ailleurs, il a bénéficié :

- de 0,70 Md€ de fonds de concours et attributions de produits ;
- de 0,27 Md€ au titre des avances forfaitaires du plan de relance de l'économie (remboursés dans le cadre de la loi de finances initiale pour 2010) ;
- d'autres mouvements (transferts, décrets d'avance et d'annulation).

Le report de crédits a été ramené, fin 2009, à 0,36 Md€.

En dépit de la faiblesse des recettes exceptionnelles, l'ensemble de ces dispositions a conduit en 2009 à un total de ressources disponibles supérieur à celui qu'avait programmé la LPM.

Les crédits effectivement dépensés ont ainsi été de 33,74 Md€.

RESSOURCES PRÉVUES PAR LA LPM ET EXÉCUTION DE DÉPENSES EN 2009		
En Md€ ₂₀₀₉	LPM	Exécution
TOTAL	32,31	33,74
<i>dont crédits de paiement de la mission « Défense »¹</i>	29,68	30,28
<i>dont recettes exceptionnelles</i>	1,64	0,34
<i>dont crédits de paiement de la mission « Plan de relance de l'économie »</i>	0,99	0,99
<i>dont reports de crédits²</i>	-	0,90
<i>dont fonds de concours et attribution de produits</i>	-	0,71* (dont SSA 0,46)
<i>dont financement des avances forfaitaires au titre du plan de relance</i>	-	0,27*
<i>dont ouverture en LFR au titre du surcoût Opex</i>	-	0,22*
<i>dont autres mouvements</i>	-	0,03*

1- Passage de l'annuité LPM en euros 2009 avec le taux d'inflation observé pour 2009, soit 0,1 % en 2009, alors que la LPM anticipait 2,0 %.

2- Non compris les reports de crédits dont la consommation n'a pas été autorisée. Le total des ressources disponibles en comptant ces derniers est de 34,10 Md€ en 2009.

* Postes non inclus dans l'annuité du financement LPM proprement dite, la dépense exécutée constituant un périmètre plus large que celui de la LPM.

LES BESOINS NON INITIALEMENT PRÉVUS

Plusieurs besoins n'avaient pas été planifiés dans la LPM.

La présence militaire permanente de la France aux Émirats arabes unis (EAU) a été inaugurée en mai 2009. Elle constitue un point d'appui prioritaire dans le golfe arabo-persique et facilite les activités bilatérales d'entraînement et de coopération, tout en participant à l'entraînement et à l'aguerrissement de nos forces. Le coût de la construction de l'infrastructure technico-opérationnelle de la base française a été pris en charge par les Émirats. L'aménagement intérieur et l'entretien, ainsi que le fonctionnement et la rémunération du personnel, reviennent à la partie française. Le coût ainsi supporté par la France s'est élevé en 2009 à environ 27 M€. L'exercice de la fonction stratégique Prévention assuré du fait de l'implantation aux EAU correspond à une dépense d'environ 36 M€ en 2009.

Les dépenses exécutées au titre de l'Otan s'élèvent à 154,60 M€ en 2009. Elles sont supérieures de 39,24 M€ à ce que prévoyait la LFI.

ÉVOLUTION DES COÛTS AU TITRE DE L'OTAN ENTRE LA LFI ET L'EXÉCUTION				
En M€ ₂₀₀₉	Catégorie de coûts	CP		
		LFI 2009	Consommation	Écart
	Interventions « hors équipement »	54,13	101,10	46,97
	Capacités « équipement »	52,83	52,68	-0,15
	Infrastructures « équipement »	8,40	0,82	-7,58
	TOTAL	115,36	154,60	-39,24

Cet écart est explicable en partie par le retour de la France dans la Structure militaire intégrée (SMI) : 27 M€ d'interventions supplémentaires en découlent. Par ailleurs, en faisant le choix d'une participation pleine et entière à cette structure, la France a renoncé au droit d'inventaire qui lui permettait de choisir les investissements auxquels elle souhaitait contribuer, hors paquets capacitaires déjà lancés. Ceci n'a toutefois pas eu de conséquence financière significative en 2009.

LE FINANCEMENT DES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES EST MIEUX BUDGÉTISÉ

Les opérations extérieures (Opex) recouvrent des missions extérieures de maintien ou de rétablissement de la paix, de lutte contre le terrorisme, de protection des ressortissants français ou encore d'assistance aux populations touchées par des catastrophes humanitaires ou naturelles.

Sur la précédente LPM (2003-2008), la France a engagé en permanence en moyenne 12 000 militaires en Opex dont 400 gendarmes.

En 2010, désormais hors gendarmerie nationale, la France est engagée sur une trentaine d'opérations extérieures et mobilise un peu plus de 10 000 hommes. Elle participe notamment à la Force internationale d'assistance et de sécurité (Fias) en Afghanistan, et contribue à assurer la stabilité dans les Balkans (Kosovo) et au Liban, à soutenir la force des Nations unies (Onuci) dans sa mission de paix en Côte-d'Ivoire, à lutter contre la piraterie au large de la Somalie.

EFFECTIFS MOYENS EN OPEX								
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009*	2010
EFFECTIFS	11 500	12 250	11 233	12 000	11 600	12 007	11 157	10 185
<i>dont DGGN</i>	700	744	570	570	439	370	-	-
EFFECTIFS HORS DGGN	10 800	11 506	10 663	11 430	11 161	11 637	11 157	10 185

* Depuis 2009, hors DGGN.

Les surcoûts des Opex correspondent aux dépenses supplémentaires engendrées par les opérations, par rapport à ce que les armées financent sur les crédits affectés à leurs activités courantes. L'une des grandes avancées de la LPM 2009-2014, conformément aux souhaits du Parlement, est de prévoir un mécanisme de budgétisation intégrale des Opex et d'interdire leur financement par annulation de crédits d'équipement. Dans ce but, la provision en LFI 2009 a été augmentée de 50 M€ sur le « hors titre 2 », pour passer à 510 M€ (dont 310 M€ sur le titre 2).

Elle s'accroît encore de 60 M€ en 2010 et en 2011, dont 30 M€ issus de la réserve interministérielle de budgétisation.

COUVERTURE DES SURCOÛTS PAR LA LFI								
En M€ courants	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010*
Surcoûts Opex	633	605	529	579	663	830	870	867
Provision ouverte en LFI	24	24	100	175	360	460	510	570
Couverture par dotation LFI	4 %	4 %	18 %	29 %	54 %	55 %	59 %	66 %

* Données prévisionnelles.

Le taux de couverture de la LFI est ainsi passé de 4 % en 2003 à 59 % pour 2009.

Le complément de financement des surcoûts nécessite des ouvertures de crédits complémentaires en gestion, soit par décret d'avance pour éviter les ruptures de trésorerie, notamment sur les soldes, soit à l'occasion des Lois de finances rectificatives (LFR).

Pour 2008, le différentiel de surcoût Opex a été couvert par décret d'avance à hauteur de 221,2 M€. Pour la première fois, les ministères civils ont participé à la couverture à hauteur de 42,5 M€.

Pour 2009, les surcoûts Opex ont été couverts par décret d'avance (227,8 M€ dont 26,5 M€ sur le titre 2) gagés sur les équipements mais remboursés par la LFR.

FINANCEMENT DES SURCOÛTS OPEX								
En M€ courants	2003	2004	2005	2006 ¹	2007	2008	2009	2010 ²
LFI ³	24	24	100	175	360	460	510	570
DA (part Opex)	425	539	428	453	272	221	228	218
LFR (part Opex)	20	-	-	269	-	-	-	-
Autres ressources ⁴						41	79	50
TOTAL	469	563	528	628	632	722	817	838

1- L'excédent de 25 M€ (628 M€-603 M€) est lié au fait que les opérations Finul 2 et Baliste ont eu finalement une ampleur moindre que prévue initialement.

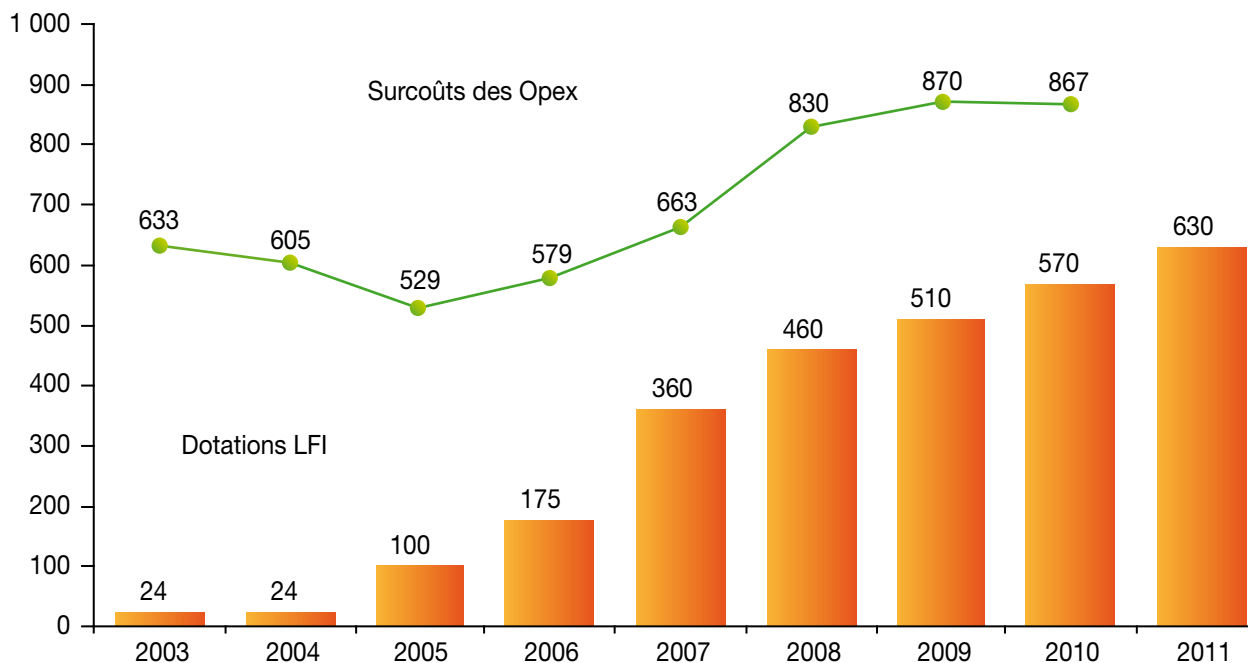
2- Données prévisionnelles.

3- Une dotation de 24 M€ figurait depuis 1999 au budget de la Défense, pour le financement des forces repositionnées en Afrique.

4- Remboursements Onu par voie de fonds de concours.

LES SURCOÛTS EN OPÉRATION EXTÉRIEURE (HORS GENDARMERIE)

M€ courants



CHAPITRE 2 LE PILOTAGE DES EFFECTIFS

LES EFFECTIFS

Le ministère de la Défense participe pleinement à l'effort gouvernemental de maîtrise des dépenses publiques. À cette fin, il s'est engagé dans une politique de déflation globale de 54 000 emplois, hors externalisation, sur la période 2008-2015 (mission « Défense »).

1) La mise en œuvre des suppressions d'emplois (en ETPE)¹

L'objectif de déflation en Équivalent temps plein emploi (ETPE) fait l'objet d'un cadencement annuel prévu par l'alinéa 2 de l'article 4 de la LPM 2009-2014, pour les six années couvertes par cette loi. Sur la période 2009-2014 par ailleurs, 690 emplois liés au renforcement de la fonction « connaissance et anticipation » sont créés. Au total, c'est donc une réduction nette de 53 310 emplois qui est programmée pour la mission « Défense ». La cible d'effectifs induite sur ce périmètre s'élève à 269 728 pour 2016 (hors externalisation).

Pour appréhender de manière pertinente le niveau de réalisation des effectifs en 2009, il convient de rappeler que les suppressions d'emplois liées à l'adaptation du format et à la réorganisation du ministère ont été engagées dès 2008. En effet, sur la base de l'audit réalisé dans le cadre de la RGPP et des orientations contenues dès l'été 2008 dans le projet de LPM 2009-2014, les armées et services avaient anticipé au second semestre 2008 la mise en œuvre des déflations programmées au titre de 2009. De fait, les processus RH ne peuvent s'inscrire dans le strict cadre de l'annualité budgétaire et le niveau des réductions d'effectifs à réaliser en 2009 passait nécessairement par une régulation des recrutements opérés fin 2008.

C'est ainsi que 7 842 emplois (exprimés en ETPE) ont été supprimés sur le périmètre de la mission « Défense » en 2008, contre 4 852 ETPE inscrits en LFI, soit 2 990 déflations supplémentaires. Cette surdéflation est donc logiquement à rattacher à l'annuité 2009, dans une approche de comptabilité d'exercice.

Afin de tenir compte de la trajectoire pluriannuelle, l'annuité 2009 se caractérise par un ralentissement du rythme annuel des suppressions d'emplois (-6 234 ETPE au 31 décembre 2009, contre 8 000 programmées au titre la mission « Défense »). Pour autant, le cumul des deux annuités (-14 076 ETPE) place toujours la Défense en avance par rapport à la programmation des deux premières annuités, 1 224 suppressions supplémentaires ayant été réalisées au 31 décembre 2009.

2) La réduction des effectifs budgétaires (effectifs moyens annuels en ETPT)

L'alinéa 1 de l'article 4 de la LPM 2009-2014 prévoit l'évolution du plafond d'emploi de la mission « Défense », exprimé en Équivalent temps plein travaillé (ETPT), de 314 187 à 276 046 ETPT en 2014.

EFFECTIFS TOTAUX PRÉVUS ET RÉALISÉS									
	Effectifs prévus par la LPM			Effectifs budgétaires autorisés ¹			Effectifs moyens réalisés		
	MILITAIRES	CIVILS	TOTAL	MILITAIRES	CIVILS	TOTAL	MILITAIRES	CIVILS	TOTAL
2009	241 893	72 294	314 187	242 074	72 596	314 670	240 137	69 711	309 848

1- Périmètre différent de celui de la LPM, essentiellement en raison du transfert des effectifs de la DICOd et du SHD de la mission « Anciens combattants » vers la mission « Défense » en 2009.

¹ Les Équivalents temps plein emploi (ETPE) mesurent la capacité de travail effective, c'est-à-dire le total des quotités de travail constatées à une date déterminée. Un agent exerçant ses fonctions à 80 % vaut 0,8 ETPE. Les Équivalents temps plein travaillés (ETPT) d'une année civile sont proportionnels aux activités des agents : ils prennent en compte à la fois la quotité de travail et la période d'activité. Un agent à temps partiel à 80 % et présent uniquement une moitié de l'année (arrivée ou départ en cours d'année) vaut 0,4 ETPT annuel.

L'objectif en matière d'effectifs budgétaires est atteint : la réduction de l'effectif moyen réalisé de la mission « Défense » (-6 533 ETPT) est même légèrement supérieure à celle programmée par le schéma d'emploi 2009 de la LFI (-5 942 ETPT) :

ÉVOLUTION DU PLAFOND DES EMPLOIS DU MINISTÈRE		
ETPT - Mission « Défense »	2008	2009
PMEA	320 612	314 670
EMR	316 381	309 848
	-4 231	-4 822

RÉPARTITION DES EFFECTIFS DU MINISTÈRE PAR EMPLOYEUR	
ETPT 2009 - ministère de la Défense ¹	EMR
Militaires de l'armée de terre	128 235
Militaires de l'armée de l'air	54 553
Militaires de la marine nationale	40 353
Autres militaires (DGA, SSA, SEA, CGA, APM ² , PIA ³)	17 885
Sous-total personnel militaire	240 995
Personnel civil	72 407
TOTAL	313 402

1- Mission « Défense » et mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation ».

2- Affaires pénales militaires.

3- Poste interarmées.

La politique des ressources humaines du ministère de la Défense est caractérisée par un taux de renouvellement important (près de 10 %) générant un volume de flux annuel conséquent. Dans ce contexte, il est nécessaire de maintenir une moyenne d'âge compatible avec la disponibilité opérationnelle attendue, la préservation de la capacité opérationnelle des armées passant en effet par le maintien d'un bon niveau - tant qualitatif que quantitatif - de recrutement des jeunes cadres et militaires du rang. C'est pourquoi le ministère s'attache à préserver un équilibre entre les départs de l'institution, qui sont favorisés par les dispositifs de reconversion, et les recrutements, qu'il est nécessaire de stabiliser à un niveau suffisant.

Avec près de 24 000 recrutements réalisés en 2009, le ministère de la Défense demeure ainsi l'un des premiers recruteurs de l'État.

LE PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES RESTRUCTURATIONS (PAR)

La période 2009-2014 est marquée par des mouvements de restructuration massifs affectant le personnel civil comme le personnel militaire. L'accompagnement social de cette réforme sans précédent a exigé des mesures d'aides à la mobilité géographique et d'incitation au départ.

Dans le cadre de la LPM, un dispositif ministériel² a donc été bâti, regroupant l'ensemble de ces mesures au sein d'un Plan d'accompagnement des restructurations (PAR).

² Le Plan d'accompagnement des restructurations ne peut être conçu et appréhendé qu'au plan ministériel (et ne peut donc se limiter au périmètre LPM, soit la seule mission « Défense »). Pour le personnel civil, la gestion est centralisée au sein du P212. S'agissant du personnel militaire, les crédits correspondants sont ventilés entre les programmes en fonction des besoins et des prévisions de flux d'effectifs.

1) S'agissant des dépenses de personnel (titre 2)

Ce plan vise à financer à la fois les mesures d'incitation au départ et les mesures d'aide à la mobilité, tant pour le personnel militaire que pour le personnel civil.

Pour le personnel militaire, les mesures d'incitation financière au départ comportent, d'une part, le pécule d'incitation à une seconde carrière professionnelle (plus de 1 000 pécules accordés en 2009) et, d'autre part, l'indemnité spécifique de préparation à la reconversion au profit des militaires brevetés ou diplômés.

En matière d'aide à la mobilité, le dispositif indemnitaire renforcé, notamment au bénéfice des militaires non chargés de famille, est prorogé. En outre, une allocation d'aide à la mobilité du conjoint est attribuée. L'intégralité des ressources inscrites en LFI 2009 au profit de ces dispositifs a été consommée (77,6 M€ hors chômage).

En ce qui concerne le personnel civil (44,9 M€ hors chômage en LFI), les mesures d'incitation au départ, comme les aides à la mobilité, s'inscrivent pour partie dans un cadre réglementaire interministériel : Indemnité de départ volontaire des fonctionnaires (IDV), prime de restructuration de service, allocation d'aide à la mobilité du conjoint et indemnité temporaire de mobilité. Elles intègrent également des mesures propres au ministère de la Défense : complément spécifique de restructuration au profit des fonctionnaires et agents non titulaires en CDI, complément exceptionnel de restructuration au profit des ouvriers de l'État, indemnité de départ volontaire des ouvriers de l'État, modulable afin d'inciter au départ les agents en milieu de carrière et accompagnée le cas échéant d'une aide à la création d'entreprise.

Le succès de l'IDV des ouvriers de l'État a conduit le ministère à réserver l'essentiel de sa ressource, extrêmement contrainte au regard du nombre de dossiers déposés, prioritairement aux agents concernés par une restructuration intervenant en 2009. Par redéploiement, une ressource budgétaire légèrement supérieure à celle inscrite en LFI a été mobilisée pour le PAR civil (+4,8 M€) afin de satisfaire 553 bénéficiaires.

2) Au titre des crédits de fonctionnement (titre 3)

Le PAR comporte des mesures nouvelles, à hauteur de 11,5 M€ en LFI, pour faire face aux besoins induits par les restructurations :

- la poursuite de la politique d'accompagnement vers l'emploi des militaires en reconversion ;
- la consolidation de la formation destinée à accompagner les mobilités professionnelles liées aux restructurations (dotation partiellement consommée, compte tenu de la montée en puissance progressive des besoins réels de formation liés à des restructurations concentrées sur le second semestre) ;
- le renforcement des compensations sociales dues aux contraintes liées à la mobilité dans le cadre des restructurations.

LE PLAN D'AMÉLIORATION DE LA CONDITION DU PERSONNEL (PACP)

Dans le cadre de la LPM 2009-2014, la programmation ministérielle³ des mesures catégorielles s'articule comme suit :

- un plan d'amélioration de la condition militaire comprenant, notamment, la mise en place de la nouvelle grille indiciaire ;
- un plan de reconnaissance des qualifications du personnel civil.

³ Les politiques RH étant ministérielles, le Plan d'amélioration de la condition du personnel ne peut être conçu et appréhendé que sur le plan ministériel. Il n'est donc pas pertinent d'opérer en l'espèce une distinction entre mission « Défense » et mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation ».

L'ensemble des mesures retenues pour 2009 ont permis de mettre en œuvre, au-delà des mesures générales « fonction publique » ouvertes à l'ensemble des agents de la fonction publique (revalorisation du point fonction publique, garantie individuelle du pouvoir d'achat, mesures bas salaires, revalorisation du bordereau de salaire ouvriers...), un ambitieux plan de revalorisation indiciaire et indemnitaire dans le respect de l'objectif initial.

Ainsi, en 2009, cet engagement affirmé du ministère en faveur des ressources humaines et de la condition du personnel s'est traduit par une dotation de près de 86,7 M€ au titre de la mission « Défense » (88,7 M€ pour l'ensemble du ministère⁴). L'exécution de ces mesures catégorielles du personnel militaire et civil s'est élevée à près de 78,99 M€ au titre de la mission « Défense » (80,80 M€ pour l'ensemble du ministère).

Au profit du personnel militaire

Outre quelques mesures catégorielles, l'effort essentiel a porté en 2009 sur la rénovation de la politique des ressources humaines militaires et sur la revalorisation des parcours indiciaires.

Le ministère de la Défense a ainsi poursuivi, après l'adoption d'un nouveau statut général des militaires et la refonte de l'ensemble des statuts particuliers, la rénovation de l'échelonnement indiciaire associé à chaque statut, conformément aux recommandations du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire (HCECM). Ces mesures, qui améliorent la lisibilité et renforcent la sélectivité des parcours, visent à garantir l'attractivité des carrières militaires.

Après une année 2008 consacrée à la revalorisation indiciaire des militaires du rang et des jeunes sergents, l'année 2009 a vu l'entrée en vigueur des nouveaux statuts particuliers des officiers et sous-officiers. Les améliorations indiciaires se sont poursuivies, prioritairement en faveur des sergents, sergents-chefs, lieutenants et capitaines.

Au lieu des 64,74 M€ prévus en LFI, la refonte statutaire et indiciaire a représenté une dépense de 62,20 M€ au titre de la mission « Défense » (62,91 M€ pour l'ensemble du ministère).

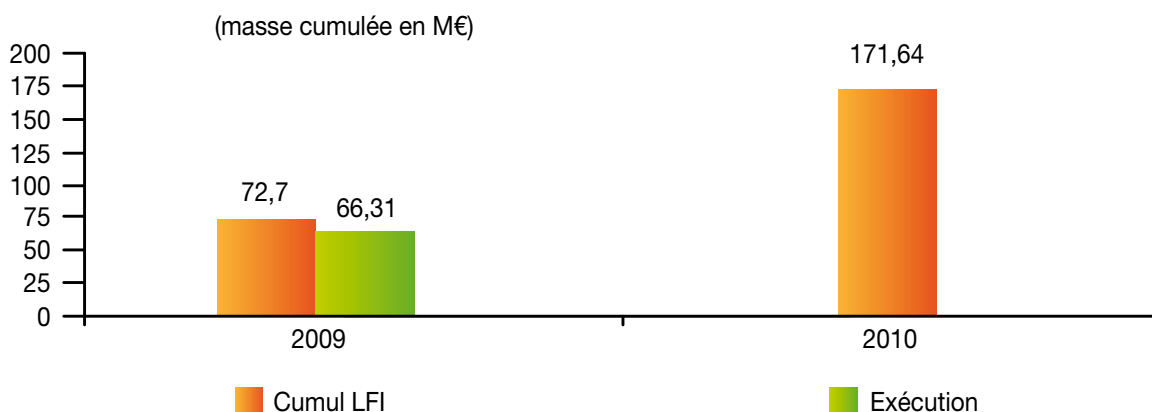
Par ailleurs, ont été mises en œuvre une mesure élargissant l'accès à la « hors échelle lettre B » (HEB) pour les colonels et officiers de grade assimilé, dans un contexte interministériel d'attractivité des secondes parties de carrière pour 0,8 M€ (mission « Défense »), et la revalorisation de l'indemnité pour travaux exceptionnels au profit des plongeurs d'armes et des nageurs de combat (Indemnité spéciale des plongeurs d'armes - ISPA) pour un coût de 0,2 M€.

En revanche, la mise en œuvre de deux mesures, dont la ressource avait été prévue en LFI 2009 (7,1 M€ pour la mission « Défense »), a été reportée : d'une part, la transposition des dispositions de la fonction publique hospitalière dans le statut des Militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées (MITHA) ; d'autre part, l'harmonisation du système indemnitaire applicable à l'outre-mer, en raison de l'ouverture des États généraux de l'outre-mer et de la réflexion ouverte sur les carrières et la rémunération des agents de l'État outre-mer.

Au total, l'exécution des mesures catégorielles du personnel militaire s'élève à 66,31 M€ pour la mission « Défense » (67,03 M€ pour l'ensemble du ministère), pour une enveloppe budgétaire de 72,7 M€ (73,7 M€ pour l'ensemble du ministère).

⁴ Mission « Défense » et mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation ».

MESURES CATÉGORIELLES DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MISSION « DÉFENSE »



Pour le personnel civil

Les mesures mises en œuvre en 2009 visent à poursuivre l'effort de requalification et à engager la refonte des régimes indemnitaires.

Le dispositif répondait principalement à deux priorités :

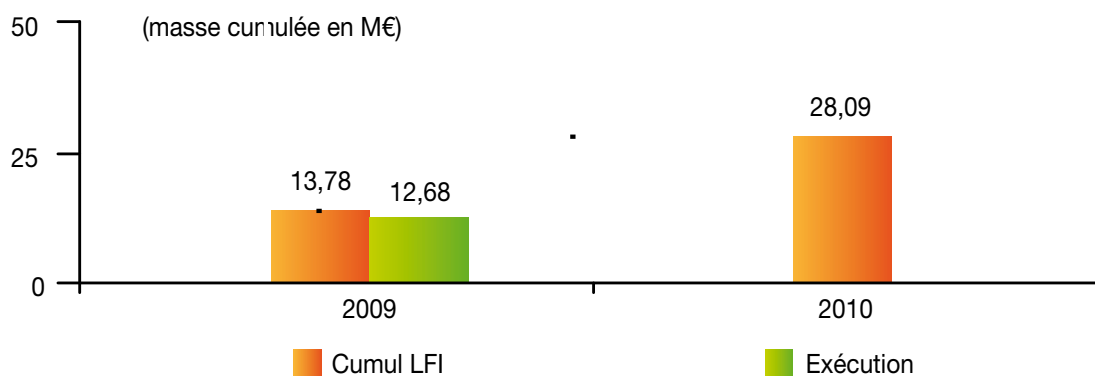
- la poursuite des transformations d'emplois engagées ces dernières années avec la requalification d'adjoints administratifs (catégorie C) en secrétaires administratifs (catégorie B) et de secrétaires administratifs en attachés (catégorie A) ; ces mesures n'ont pris leur plein effet qu'en 2010 (0,7 M€ pour la mission « Défense » et 0,8 M€ pour l'ensemble du ministère) ;
- la nécessaire refonte des régimes indemnitaires (exécutée à hauteur de 12,7 M€ pour la mission « Défense » et 13,8 M€ pour l'ensemble du ministère) ; conformément aux orientations interministérielles, la modulation des primes en fonction des résultats obtenus s'est adressée pour 2009 aux agents de catégorie A de la filière administrative (1 M€ dont 0,9 M€ pour la mission « Défense »).

En outre, un processus d'harmonisation indemnitaire entre les différentes catégories de personnel s'est traduit par une revalorisation de la filière technique pour 2,2 M€ (catégorie A ; mission « Défense » et ministère) et des agents affectés en service déconcentré pour 6,9 M€ (toutes catégories ; 6,02 M€ pour la mission « Défense ») en LFI 2009.

Enfin, différentes mesures plus ciblées ont été mises en œuvre en 2009 (exécutées pour 2,25 M€ pour la mission « Défense »), dont une revalorisation de la masse salariale des Ingénieurs et cadres technico-commerciaux (ICT) de la Direction générale de l'armement (DGA).

L'exécution des mesures catégorielles du personnel civil s'élève à 12,68 M€ pour une enveloppe de la mission « Défense » inscrite en LFI de 13,78 M€ (sur l'ensemble du ministère, l'exécution est de 13,77 M€ pour une enveloppe de 15 M€).

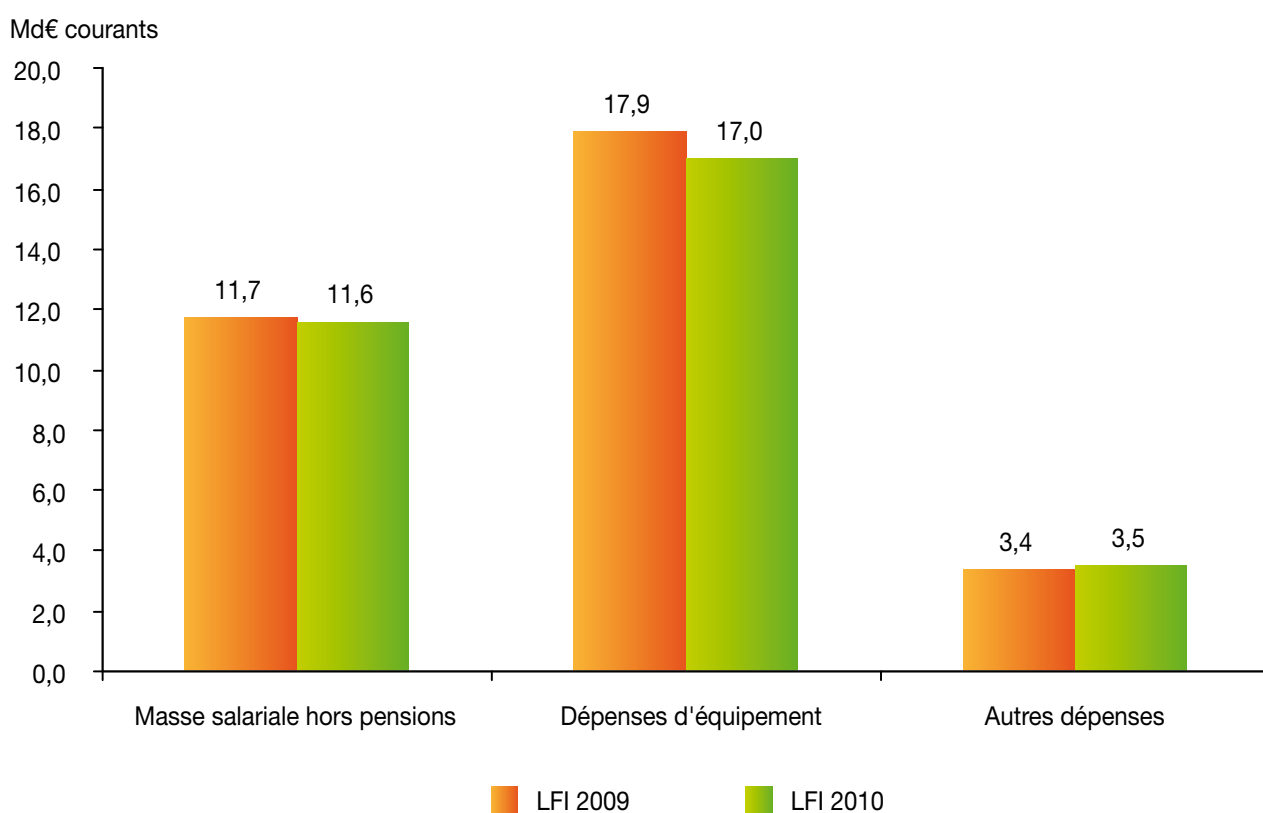
MESURES CATÉGORIELLES DU PERSONNEL CIVIL DE LA MISSION « DÉFENSE »



CHAPITRE 3 L'INVESTISSEMENT DANS LES ÉQUIPEMENTS

Le rapport annexé à la LPM soulignait la priorité donnée à la disponibilité et à l'emploi des parcs opérationnels, à la modernisation des équipements et à la transition avec les équipements futurs. Cette priorité est financée par un redéploiement en faveur des équipements.

Dans les lois de finances pour 2009 et 2010, les dépenses d'équipement (études, dissuasion, opérations d'armement, infrastructures, entretien programmé du personnel et du matériel) sont restées supérieures à la masse salariale hors pensions et aux autres dépenses du ministère. La différence avec les deux autres composantes s'est accrue : alors que l'équipement représentait 50,5 % des crédits hors pensions du budget du ministère en 2008, il a augmenté en 2009 à 54,4 % des crédits totaux. En 2010, l'objectif de la dépense d'équipement reste de 17,0 Md€, soit plus de 52 % des crédits budgétaires du ministère.



RÉPARTITION DES CRÉDITS DU MINISTÈRE PAR COMPOSANTES (en CP et Md€ courants)		
Structure courante	LFI 2009	LFI 2010
Masse salariale hors pensions	11,7	11,6
Dépenses d'équipement	17,9	17,0
Autres dépenses	3,4	3,5
TOTAL HORS PENSIONS	33,0	32,2

L'historique des dépenses d'équipement au format de l'agrégat « équipement » du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, de 1985 à 2009, a été reconstitué.

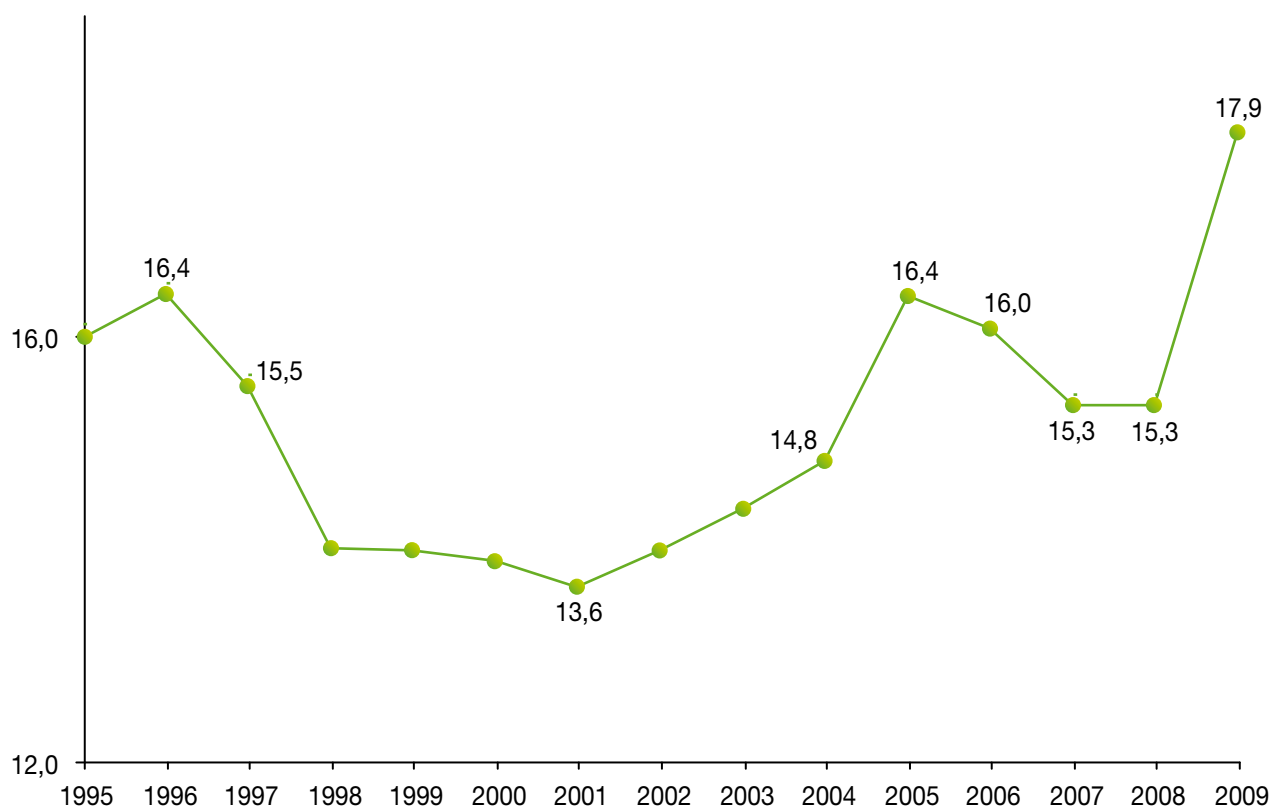
La période 1985-1994 fait apparaître un montant de dépenses d'équipement, en euros constants de 2009, systématiquement supérieur ou égal à 19,1 Md€.

À partir de 1995, des annulations de crédits ont été réalisées en loi de finances rectificative, diminuant sensiblement le montant des dépenses d'équipement. À l'instar de nos partenaires de l'Otan, le niveau le plus faible est atteint en 2001 (13,6 Md€).

Ainsi, on peut considérer qu'avec un montant voisin de 18 Md€ de dépenses d'équipement (compte tenu de la norme de paiements), l'année 2009 permet d'atteindre un niveau historiquement haut sur la période 1995-2009. Dans le même temps, le report de charges du ministère correspondant aux factures exigibles non payées (1,1 Md€) atteint un niveau historiquement bas, en réduction de la moitié environ par rapport à 2008.

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT EXÉCUTÉES (1995-2009)

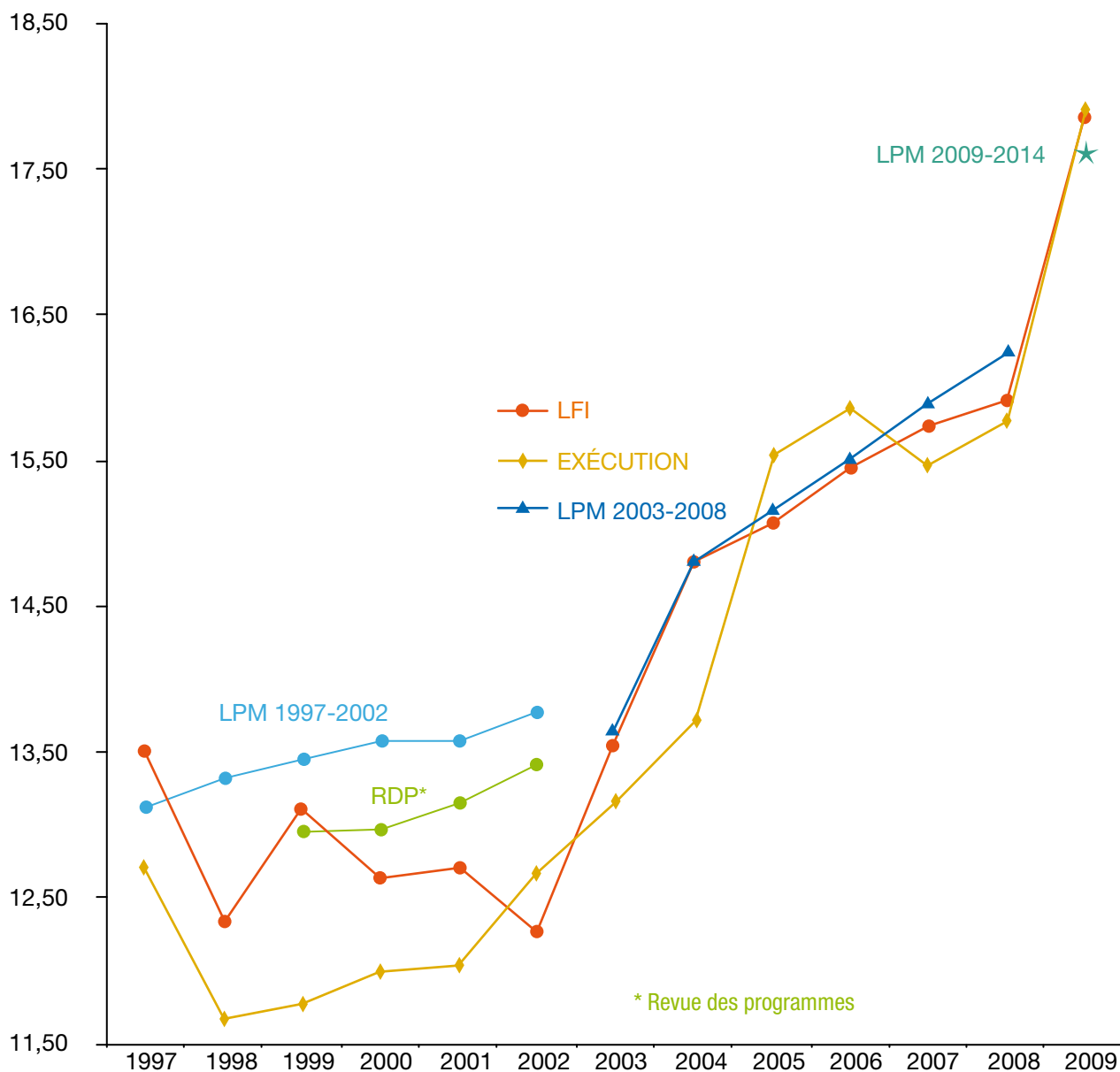
(en Md€ 2009)



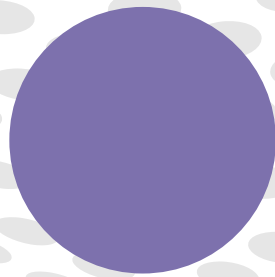
EXÉCUTION DE LA LPM	
Md€ courants	2009
Loi de finances initiale	17,86
Exécution	17,90
Réalisé – programmation	+0,29

Nota: Le graphique ci-dessous, qui compare l'exécution des LPM successives, est construit sur une logique différente du précédent. Le montant des crédits d'équipement y est défini différemment selon la LPM considérée, en fonction de son contenu. Par exemple, l'agrégat d'équipement de 2009 ne comporte plus certaines dépenses qui étaient intégrées dans le périmètre des années antérieures. N'y sont plus comptées notamment des dépenses d'équipement au profit de la gendarmerie nationale, de l'administration des anciens combattants, de la recherche duale, de l'adaptation de l'outil industriel.

CRÉDITS D'ÉQUIPEMENT - LOIS DE PROGRAMMATION, BUDGETS ET EXÉCUTION (EN MDE COURANTS)



TITRE 2 **LA PROGRAMMATION
MILITAIRE 2009-2014**



La loi de programmation militaire décline en objectifs de programmation et pour la période 2009-2014 les priorités définies par le Livre blanc. Elle donne un éclairage pour les années suivantes.

La loi de programmation militaire 2009-2014 poursuit et adapte la modernisation des forces, avec une priorité marquée à la fonction « connaissance et anticipation », à la dissuasion, à la protection des forces terrestres et à l'amélioration de la disponibilité des matériels les plus utilisés en opération. Cette modernisation s'accompagne d'une transformation de la défense permettant d'adapter les formats aux nouveaux contrats opérationnels, d'ajuster la préparation des forces à ces nouveaux contrats, de valoriser les hommes et les femmes qui servent dans la défense et de restructurer l'organisation, en particulier en rationalisant l'administration et les soutiens, et en concentrant son implantation territoriale.

La carte des implantations ne correspondant plus à la menace ni aux besoins opérationnels et étant source de surcoûts, un nouveau dispositif territorial est progressivement mis en place. Trois objectifs sont poursuivis : améliorer le caractère opérationnel de l'outil de défense, rationaliser un déploiement aujourd'hui très dispersé et optimiser les soutiens.

BILAN DES FERMETURES ET DISSOLUTIONS FIN 2010 :

Dissolution de 9 régiments : 12^e Régiment d'Artillerie de Haguenau, 57^e Régiment d'Artillerie de Bitche, 601^e Régiment de Circulation Routière d'Arras, 41^e Régiment de Transmissions de Senlis, 1^{er} Régiment du Génie de Illkirch-Graffenstaden, 2^e Régiment du Génie de Metz, 5^e Régiment du Génie de Versailles, 18^e Régiment de Transmissions de Bretteville-sur-Odon, 22^e Bataillon d'Infanterie de Marine de Nantes.

Dissolution de 4 centres de formation : Centre d'Entraînement Commando de Givet, Centre National d'Aguerrissement en Montagne de Briançon, Escadrille d'Hélicoptères de Montagne de Gap, Escadrille d'Hélicoptères d'Appui au Transport d'Étain.

Dissolution de 7 états-majors : Commandement de la Formation de l'Armée de Terre, Commandement de la Force Logistique Terrestre, 2^e Brigade Logistique, État-major de Force n°2 de Nantes, États-majors des Brigades du Génie, d'Artillerie et Aéromobile.

Fermeture de 2 bases aériennes : Base aérienne 101 de Toulouse et 132 de Colmar Meyenheim.

Dissolution de 4 escadrons de chasse et 2 escadrons de défense sol-air (EDSA) : Escadron de chasse 01.004 Dauphiné (Mirage 2000N) à Luxeuil, Escadron de chasse 02.012 Picardie (Mirage 2000 RDI) à Cambrai, Escadron de chasse 02.030 Normandie Niemen (Mirage F1CT/B) à Colmar, Escadron de reconnaissance 01.033 Belfort (Mirage F1CR) à Reims, EDSA de Cambrai et de Colmar.

Désarmement de 10 bâtiments de la marine nationale : Porte-hélicoptères *Jeanne d'Arc*, Bâtiment de Soutien Logistique *Loire*, Bâtiment Atelier Polyvalent *Jules Verne*, 2 chasseurs de mines et 5 patrouilleurs.

La mise en place des bases de défense se fait progressivement, avec l'instauration d'une phase expérimentale initiée en 2009 par la création de onze bases de défense (10 en métropole et une à Djibouti) étoffées en 2010 par sept nouvelles entités. Elles ont formé un ensemble de 18 bases de défense « pilotes », chargées d'approfondir les premiers enseignements et de consolider un modèle de référence. Les processus à mettre en œuvre et les modèles d'organisation cibles ont été arrêtés. Les conditions sont donc réunies pour une généralisation des bases de défense et en 2011 l'ensemble des unités, formations ou établissements du ministère de la Défense, hors administration centrale, sera soutenu par un total de 60 bases de défense (51 en métropole et neuf outre-mer et à l'étranger).

CHAPITRE 1 LA PRIORITÉ DONNÉE À LA NOUVELLE FONCTION

« CONNAISSANCE ET ANTICIPATION »

Le rapport annexé à la loi de programmation prévoit un effort particulier pour la fonction « **connaissance et anticipation** ». Cette fonction couvre cinq domaines : le renseignement, la connaissance des zones d'opérations potentielles, l'action diplomatique, l'analyse prospective, la maîtrise de l'information.

L'espace fait l'objet d'un effort spécifique. Dans cette perspective, la création du Commandement interarmées de l'espace (CIE) a été initiée en octobre 2009. Officiellement créé le 1^{er} juillet 2010, par arrêté ministériel en date du 7 juillet 2010, il est chargé :

- d'identifier les besoins militaires en matière de capacités spatiales ;
- de participer, pour l'état-major des armées, à l'élaboration et à la conduite des coopérations européennes, internationales et multilatérales dans le domaine spatial ;
- de conseiller les autorités ou organismes du ministère de la Défense en leur apportant son expertise sur les questions spatiales relevant de la compétence des armées.

LE RENSEIGNEMENT

Les ressources humaines

Dans le domaine du renseignement, de véritables partenariats ont été tissés entre la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), la Direction du renseignement militaire (DRM) et la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), que ce soit dans le cadre de projets de mutualisation ou sur des programmes majeurs inscrits au titre du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*.

Des experts de la DCRI et de la DRM font l'objet d'une mobilité à la DGSE, et sont ainsi conduits à travailler en étroite collaboration avec les agents du service et à partager leur expérience et leur savoir-faire. Une politique de mobilité des agents de la DGSE vers la DRM a été initiée. Par ailleurs, une réforme de l'encadrement supérieur de la DGSE est en cours d'étude par le Conseil d'État.

Les objectifs du plan de renforcement des effectifs DGSE ont été globalement atteints en 2009 et en 2010, avec respectivement 130 et 149 recrutements supplémentaires.

Concernant l'académie du renseignement, les travaux lancés en 2009 ont conduit à la désignation d'une équipe de préfiguration en février 2010. L'académie a été créée par le décret 2010-800 du 13 juillet 2010.

Les équipements

Le renseignement s'appuie sur un ensemble cohérent d'équipements depuis le niveau stratégique (satellites d'observation et d'écoute...) jusqu'aux théâtres d'opération (drones, systèmes de guerre électronique...).

Observation spatiale

L'année 2009 a été principalement marquée par la mise en orbite du satellite Hélios IIB le 18 décembre, le développement du programme Musis et le renforcement de la capacité d'imagerie radar.

Hélios IIB :

Le 18 décembre, la France a procédé au lancement du satellite d'observation optique Hélios IIB (mise en service opérationnel prononcée en mars 2010) qui a rejoint Hélios IIA, lancé fin 2004. Le système Hélios contribue à l'autonomie d'appréciation et de décision par les responsables politiques et

militaires, et participe aux missions de renseignement, de ciblage, de planification et de production de cartographie opérationnelle.

Musis⁵:

Dans le cadre du prolongement des accords européens sur l'observation spatiale, la France a lancé en 2009 des travaux permettant le lancement de la réalisation en 2010 de la composante optique du système d'observation spatiale Musis qui a vocation à fédérer les travaux menés par l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, la Grèce et l'Italie.

Surveillance de l'espace:

Dans le cadre de l'opération SCCOA, des actions ont été entreprises afin de pérenniser le radar de suivi de l'espace Graves.

Écoutes

Dans le domaine de « l'écoute électromagnétique par satellite », le démonstrateur « Essaim » a été prolongé de 2009 à l'été 2010. Ce système contribue à la connaissance des théâtres d'intérêt stratégique ou opérationnel, et préfigure le système opérationnel à réaliser.

Drones

L'année 2009 a été marquée par le déploiement opérationnel du Système intérimaire de drone Male (SIDM) en Afghanistan et le renforcement du Système de drone tactique intérimaire (SDTI).

Le SIDM a été déployé en Afghanistan fin janvier 2009. Le premier vol opérationnel a été effectué le 17 février. Ce système fournit une capacité de surveillance et de renseignement de niveau « théâtre ». Un soutien industriel global a été mis en place en octobre. Un système supplémentaire (véhicule aérien et station sol) a été commandé fin 2009.

Le SDTI est en service en Afghanistan depuis fin 2008. Trois véhicules aériens de nouvelle génération ont été commandés au titre du plan de relance en 2009. Des moyens Sperwer ont également été acquis auprès du Canada (six véhicules aériens, deux lanceurs de nouvelle génération Robonic et un segment sol) en 2009.

LA CONNAISSANCE DES ZONES D'OPÉRATIONS POTENTIELLES

L'année 2009 a été principalement marquée par la création du Centre interarmées de soutien météo océanographique des forces (CISMF). Ce centre a été constitué en organisme à vocation interarmées au 1^{er} juillet 2009. Relevant pour emploi du Chef d'état-major des armées (Cema), sa mission est de garantir de manière permanente et sur l'ensemble du globe la satisfaction des besoins en produits météorologiques et océanographiques exprimés par les forces pour l'ensemble de leurs activités. Il peut à ce titre participer aux opérations de l'Otan et de l'UE. Il assure la mise en œuvre de la permanence du soutien météo aux armées en cas de défaillance des services publics.

LA MAÎTRISE DE L'INFORMATION

Dans le domaine des télécommunications militaires par satellite, l'année 2009 a vu la concrétisation des accords de coopération franco-italiens au travers des acquisitions réalisées sur les projets Sicral 2 et Athena-Fidus.

Les travaux de convergence et de rationalisation des systèmes d'information opérationnels se sont concrétisés lors du Comité ministériel d'investissement (CMI) de janvier 2010 par le lancement de la conception du Système d'information des armées (SIA). Cette opération vise à fournir à l'ensemble des forces armées des services communs et unifiés. Il se positionne en successeur de la plupart des systèmes actuels d'information opérationnelle dans une logique interarmées.

⁵ MUltinational Space-based Imaging System.

CHAPITRE 2 LA DISSUASION, GARANTIE ULTIME DE LA SÉCURITÉ ET DE L'INDÉPENDANCE DE LA FRANCE

La dissuasion nucléaire a pour objectif d'empêcher tout État de croire qu'il pourrait porter atteinte aux intérêts vitaux de la Nation sans s'exposer à des risques pour lui inacceptables.

La crédibilité de la dissuasion nucléaire repose sur la possibilité pour le chef de l'État de disposer, de façon indépendante, d'une gamme d'options suffisamment large et de moyens adaptés à une grande diversité de situations. Ces moyens disposent de l'environnement nécessaire à leur mise en œuvre autonome et en sûreté.

La modernisation des deux composantes a été poursuivie.

L'ADAPTATION CONTINUE AU CONTEXTE GÉOPOLITIQUE ET AUX MENACES POTENTIELLES

Les moyens de la dissuasion nucléaire seront régulièrement adaptés à l'évolution des menaces potentielles. Deux composantes différenciées et complémentaires sont maintenues. Dans le respect du principe de stricte suffisance, le nombre d'armes nucléaires mis en œuvre par la composante aéroportée est réduit d'un tiers, ce qui conduit les forces aériennes stratégiques à passer d'un format de trois à deux escadrons de chasse en 2011.

LES CAPACITÉS

Composante océanique

La permanence de la composante océanique reste assurée par quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE), dont l'invulnérabilité est préservée.

Le tir d'acceptation du missile intercontinental M51 a été réalisé avec succès en juillet 2010, conduisant à l'admission au service actif en 2010 du premier SNLE conformément au calendrier prévu. Les trois autres SNLE en seront progressivement armés après leur adaptation lors de périodes d'indisponibilité pour entretien majeur.

Les efforts de modernisation pour assurer la sûreté de la composante océanique sont maintenus. Le deuxième SNA et une frégate anti-sous-marine ont été commandés en 2009. Le maintien des capacités des avions de patrouille maritime reste une priorité.

Composante aéroportée

Le remplacement progressif des ASMP par des missiles ASMP-A (« -A » pour « améliorés ») a commencé en 2009, donnant à la composante aéroportée sa première capacité opérationnelle ASMP-A sous Mirage 2000 NK3 sur la base aérienne d'Istres. Le Rafale, dans son dernier standard F3, a été déclaré opérationnel fin 2009, en vue d'une prise d'alerte en 2010, équipé de missiles ASMP-A. Le retrait de service du dernier missile ASMP est prévu en 2011.

S'agissant de la composante aéronavale, le porte-avions *Charles de Gaulle* a été modifié pour le rendre apte à la mise en œuvre de l'ASMP-A pour une première capacité opérationnelle Rafale/ASMP-A en 2010. Dans le même temps, la capacité ASMP du Super Étendard modernisé est, quant à elle, abandonnée.

La Tête nucléaire aéroportée (TNA) a remplacé progressivement la Tête nucléaire 81 (TN81) depuis 2009. Les premières livraisons sont intervenues en 2009, en cohérence avec le calendrier de livraison des missiles ASMP-A. Elles s'achèveront en 2011.

Afin d'assurer l'accompagnement et le soutien de la composante aéroportée, les ravitailleurs en vol en service seront renouvelés.

Maintien de la crédibilité technique

L'efficacité de la dissuasion repose en particulier sur la crédibilité des armes et le maintien de filières technologiques de haut niveau. Le programme de simulation, lancé en 1996 à la suite de l'arrêt des essais nucléaires, participe au maintien de cette crédibilité. L'appareil de radiographie éclair et le laser mégajoule sont deux moyens d'essai nécessaires pour valider l'amélioration croissante des performances des logiciels de simulation numérique, au fur et à mesure de l'amélioration des performances des calculateurs utilisés. Le laser mégajoule est financièrement l'investissement le plus important du programme de simulation.

Les travaux d'étude amont dans le domaine de la dissuasion sont conduits conformément aux prévisions de la LPM.

Le nouveau réacteur d'essais (Res) pour la propulsion navale est en phase d'achèvement et prendra, à sa divergence mi-2012, la relève du RNG pour le développement et la qualification des composants techniques et des combustibles des chaufferies nucléaires embarquées.

Capacités de transmissions

Les transmissions nucléaires ont fait l'objet d'opérations de rénovation et de maintien en condition pour garantir leur pérennité.

CHAPITRE 3 LE RECENTRAGE DE LA PRÉVENTION

La fonction « **prévention** » a pour objet, en agissant en amont, d'éviter l'apparition ou l'aggravation des crises. Elle fait appel à un ensemble de capacités - diplomatique, économique, militaire et juridique.

VERS UN RECENTRAGE DU DISPOSITIF PRÉPOSITIONNÉ

Les décisions du président de la République, prises en conseil de défense le 15 février 2010, visent une diminution importante des effectifs prépositionnés, en se recentrant en Afrique sur deux bases opérationnelles avancées, Djibouti et Libreville, et sur un pôle opérationnel de coopération au Sénégal. Ce dispositif se développe vers l'extrémité de l'arc de crise décrit par le LBDSN avec l'implantation militaire française aux EAU.

LES ACCORDS DE DÉFENSE

La liste des accords de défense a été rendue publique. Le Parlement sera désormais informé de la conclusion de ces accords dès lors qu'ils peuvent amener à engager au profit d'autres États les moyens de défense du pays. Cinq accords ont été renégociés : Togo et Cameroun en 2009, Gabon, République centrafricaine et Comores en 2010. Les procédures de ratification sont en cours. À l'issue, ces accords seront publiés.

Les négociations sur la rénovation des accords nous liant à Djibouti, au Sénégal et à la Côte-d'Ivoire seront menées en 2011.

Les conventions ou les clauses relatives aux possibilités d'intervention de la France dans des missions de maintien de l'ordre sont systématiquement abrogées.

LA LUTTE CONTRE LES TRAFICS

La lutte contre les narcotrafics aux Caraïbes repose sur une coopération éprouvée à la fois interarmées, interministérielle mais aussi internationale avec les pays riverains de la zone.

Les Task Forces aéromaritimes multinationales qui opèrent en océan Indien et auxquelles la France participe permettent de juguler les trafics illicites et de renforcer la lutte contre les réseaux terroristes.

Enfin, l'opération européenne Atalante illustre, depuis bientôt deux ans et sur une initiative française, l'engagement des pays européens pour lutter contre la piraterie au large de la Somalie. La coordination des moyens européens, « otaniens » et d'une dizaine d'autres pays dans cette zone a permis de mettre en place un couloir de navigation pour les navires de commerce et de maîtriser la menace.

CHAPITRE 4 LA PROTECTION AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DE LA FRANCE

L'objectif de la fonction « **protection** » est d'assurer une mission permanente de protection de la population et du territoire, de renforcer la résilience de la société et des institutions ainsi que d'améliorer les moyens de gestion de crise et de réaction rapide des pouvoirs publics. À cette fin sont fixés des contrats opérationnels ainsi que des objectifs pour les armées et pour le dispositif de sécurité intérieure et de sécurité civile. La coopération européenne dans ce domaine a été renforcée.

CAPACITÉ DE PROTECTION ET D'INTERVENTION SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

Au niveau national, la Direction politique et stratégique de la crise et la Cellule interministérielle de crise, structures destinées à assurer la direction et la conduite des crises sur le territoire national, ont été créées. La Cellule de crise territoire national (CC-TN), créée au sein du Centre de planification et de conduite des opérations (CPCO) de l'État-major des armées et activée systématiquement en cas de besoin, permet d'assurer au niveau stratégique le commandement des moyens engagés sur le territoire national et d'assurer une bonne coordination avec la Cellule interministérielle de crise et les autres centres opérationnels extérieurs aux armées. Cette CC-TN peut, selon les circonstances, être appelée à tenir un rôle de centre opérationnel ministériel. Au niveau régional, le renforcement du rôle des zones de défense et de sécurité comme échelons déconcentrés de gestion des crises est cohérent avec la refonte du décret concernant les pouvoirs des préfets de zone.

Le contrat opérationnel de protection

Les travaux du ministère de la Défense et du ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, coordonnés par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, ont abouti à une instruction interministérielle relative à l'engagement des armées sur le territoire national en cas de crise majeure.

Les contrats opérationnels fixent aux armées et aux organismes interarmées des objectifs de disponibilité sur des capacités et des moyens identifiés, à mettre en place afin de pouvoir répondre à un engagement important des armées sur le territoire national. Le renforcement des postures aérienne et maritime de sûreté est pris en compte dans le cadre du renforcement de la Posture permanente de sûreté (PPS). La création de la fonction garde-côtes apporte en complément une réponse en terme de mutualisation des moyens pour ce qui relève des approches maritime et littorale. Le renforcement dans la durée de la posture de sûreté aérienne sur le territoire national repose sur une flexibilité maîtrisée des moyens aériens et radar engagés en fonction de la menace.

Réseaux de transmission d'infrastructure

Le programme Descartes fédère l'ensemble des travaux sur la rénovation des transmissions d'infrastructure. Il s'appuie sur une profonde révision du besoin opérationnel, et est structuré afin de pouvoir faire très largement appel aux offres de service ou à des partenariats avec les grands opérateurs ou industriels du secteur.

Il comporte une composante destinée à l'ensemble du ministère, correspondant aux services que l'on retrouve dans toute grande organisation, et qui pourrait intégrer une démarche interministérielle à terme, et une composante à haute résilience desservant un cœur stratégique. Le stade d'initialisation a été poursuivi en 2009 en vue d'un passage au stade d'orientation en 2010.

CAPACITÉS DE CONTRÔLE ET DE SURVEILLANCE DES ESPACES NATIONAUX ET DE LEURS APPROCHES

Sauvegarde maritime

La sauvegarde maritime participe à la fonction « protection » et aux missions d'action de l'État en mer. Elle s'appuie sur un ensemble de moyens armés par la marine nationale et par la gendarmerie maritime.

Spationav, qui fédère et redistribue les informations des senseurs, est déployé sur l'ensemble des façades maritimes métropolitaines ainsi qu'en Antilles-Guyane.

La capacité de surveillance et d'intervention maritimes est maintenue grâce à la conversion en patrouilleurs hauturiers des neuf avisos A69 et à la conversion en cours de deux Falcon 50 retirés de la flotte à usage gouvernemental en avions de surveillance.

Sûreté aérienne

Le programme SCCOA assure l'intégration des centres français de détection et de contrôle au standard Otan pour un premier niveau de capacité opérationnelle dès 2012. La rénovation en cours d'une partie des radars de défense aérienne se poursuit. Le stade d'élaboration de l'étape 4 du programme a été lancé en 2009 en vue de préparer le lancement de la réalisation en 2010. Elle a vocation à renouveler les moyens de détection radar, avec une première phase portant sur la rénovation des radars de défense aérienne et sur la migration des centres de commandements aux standards ACCS de l'Otan.

La modernisation des avions de détection et de commandement aéroportés de l'armée de l'air et de la marine nationale a débuté en 2009.

Surveillance de l'espace extra-atmosphérique

En 2010, la France s'est dotée d'un Commandement interarmées de l'espace, et dispose d'ores et déjà d'une capacité opérationnelle de détection des objets en orbite basse (400 à 1 000 km) assurée par le Grand réseau adapté à la veille spatiale (Graves).

CAPACITÉS PERMETTANT DE RÉPONDRE À L'ÉVOLUTION DES RISQUES

Détection et alerte avancée

La capacité de détection et d'alerte avancée doit permettre :

- de surveiller la prolifération des missiles balistiques par la localisation de l'origine des tirs ;
- d'alerter la population par la détermination de la zone d'impact ;
- de participer à la mise en œuvre d'éventuels effecteurs.

Les études amont, concrétisées par le lancement de deux microsattellites Système préparatoire infrarouge pour l'alerte (Spirale), donnent des résultats déterminants pour le choix d'architecture à retenir pour l'observation spatiale.

Parallèlement, les travaux de préparation d'un démonstrateur de radar très longue portée se poursuivent dans le but d'une validation technique à l'horizon 2015.

Sécurité de l'information

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi) a été créée par décret du 7 juillet 2009 sous la forme d'un service à compétence nationale rattaché au secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale. Elle exerce le rôle d'autorité nationale en matière de

sécurité des systèmes d'information, tant vis-à-vis de la collectivité nationale que vis-à-vis de ses homologues étrangers.

En étroite collaboration avec l'Anssi, le ministère de la Défense renforce ses moyens et son organisation, tout en développant des outils de veille, d'alerte et de réponse aux agressions informatiques ; plusieurs projets sont actuellement menés afin de doter le Centre d'analyse de lutte informatique défensive (Calid) du ministère des moyens nécessaires (opération MTLID - pour Moyens techniques de lutte informatique défensive).

Cette organisation centralisée est adossée à celle de conduite des opérations militaires afin de répondre aux exigences de permanence, de réactivité et de cohérence globale que le domaine demande aujourd'hui. Elle permettra de réagir sans tarder face à des incidents isolés, de monter en puissance face à des crises informatiques de type Conficker, et de contribuer à la gestion de crises cybernétiques majeures dans le cadre des plans Piranet.

En particulier, le Centre opérationnel SSI de l'Anssi (Cossi) et le Calid seront colocalisés sur le site du Mont-Valérien, afin de permettre une très grande synergie entre ces organismes, et des relations sont établies avec les centres alliés équivalents - et en particulier ceux de l'Otan.

Protection nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC)

Dans le domaine de la protection NRBC, la coordination civilo-militaire a été renforcée avec :

- la création en décembre 2008 du Comité stratégique interministériel de défense NRBC ;
- la création prochaine du Centre national de formation et d'entraînement NRBC civilo-militaire, commun aux ministères de l'Intérieur et de la Défense ;
- le renforcement de l'interopérabilité entre unités de protection NRBC civiles et militaires.

Cette meilleure coordination permet dès à présent une meilleure interopérabilité entre les moyens des différents ministères.

La modernisation des unités NRBC sera achevée en 2010. Ainsi, le régiment NRBC de Fontevraud s'est doté de 1 000 spécialistes, capables notamment d'armer 12 équipes de reconnaissance et d'évaluation et six détachements de liaison au profit des états-majors de zone de défense.

La création en 2010 d'une opération d'ensemble dénommée Système anticipatif des forces, intégré et réactif, de défense NRBC (Safir) répondra au besoin de coordination de l'ensemble des moyens NRBC du ministère de la Défense à partir de 2015.

RÉORGANISATION DU DISPOSITIF DE SOUVERAINETÉ DANS LES DOM-COM

Recentrées sur leurs missions militaires et réorganisées, les forces de souveraineté se réorganisent autour de trois points d'appui principaux, Guyane, Nouvelle-Calédonie et Réunion, et verront leurs effectifs décroître de 23 % (10 000 militaires aujourd'hui) à l'horizon 2020. Les réductions capacitaires majeures seront terminées à l'été 2012.

CHAPITRE 5 L'INTERVENTION SUR UN SPECTRE LARGE D'OPÉRATIONS

L'engagement de moyens militaires et civils pour faire cesser une atteinte majeure à la sécurité nationale, ou pour remplir nos engagements internationaux en cas de guerre ou de crise internationale, revêt des formes très diverses depuis les opérations spéciales jusqu'à des opérations majeures. En toutes circonstances, une capacité d'action d'urgence doit être préservée. L'implication de la France dans une guerre entre États ne peut être exclue compte tenu des caractéristiques de l'environnement international.

La plupart de ces opérations ont lieu dans un cadre multinational et comportent une dimension civile importante. Ce qui implique un haut niveau d'interopérabilité avec nos alliés ainsi qu'une plus grande coordination avec les composantes civiles.

L'effort d'équipement des armées s'articule en deux phases dont la première, correspondant à la LPM en cours d'exécution, est principalement axée vers la remise à niveau des moyens de combat.

LA MODERNISATION DE L'OUTIL DE COMBAT AÉROTERRESTRE ET LA PROTECTION DES FORCES TERRESTRES

Le programme Scorpion qui vise à renouveler de façon cohérente et coordonnée l'ensemble des capacités du combat de contact des forces terrestres est entré au stade d'élaboration en début d'année 2010.

Protection des forces terrestres, combat d'infanterie et combat blindé

La première étape de l'opération Carape, dont le but est de répondre à la menace des engins explosifs improvisés, a été lancée. Elle se traduit par la livraison en 2009 de cinq véhicules de type Buffalo déployés en Afghanistan ainsi que de brouilleurs et de dispositifs de surprotection.

Le renforcement de la protection des forces ainsi que des capacités de combat d'infanterie et blindé se concrétise à la fois par l'entrée en service de capacités nouvelles (livraison de 105 véhicules VBCI en 2009 et de 90 autres véhicules prévue en 2010, des 1 740 premiers équipements Félin de série en 2010), et par le renforcement du matériel en service (acquisition de brouilleurs et de surprotections des véhicules déployés).

Numérisation de l'espace de bataille (NEB)

La NEB se poursuit par la livraison en 2009 de 56 Systèmes d'information régimentaires (SIR) ainsi que de 800 postes tactiques de 4^e génération (PR4G-VS4IP). Il est prévu en 2010 la livraison de 51 SIR et 1 301 PR4G.

Combat aéromobile

L'engagement des forces au contact est soutenu par les hélicoptères de manœuvre et les hélicoptères de combat. Ces composantes ont été renforcées :

- par la commande en 2009 de la rénovation de cinq Cougar de l'armée de terre et de l'armée de l'air, et de celle prévue en 2010 de quatre appareils sur une cible totale de 26 ;
- par la livraison de cinq Tigre en 2009, et celle prévue en 2010 de sept appareils sur un total de 80.

Appui (artillerie et génie)

Le canon Caesar offre une souplesse d'emploi et une portée accrues (jusqu'à 40 km). Il a été livré à 38 exemplaires en 2009, et il est prévu d'en livrer 25 exemplaires en 2010.

Surveillance et protection antiaérienne

La protection des forces engagées sera assurée par des missiles à très courte portée Mistral rénovés, dont 15 exemplaires ont été commandés en 2009, et 135 exemplaires sont prévus d'être commandés en 2010.

Elle est également assurée par des missiles sol-air moyenne portée/terrestre (SAMP/T) dont un système a été livré en 2009, et deux systèmes sont prévus d'être livrés en 2010 ainsi que 32 munitions Aster 30.

Transport terrestre et transport logistique terrestre

Le Porteur polyvalent terrestre (PPT) permettra le ravitaillement des forces et l'évacuation des véhicules endommagés avec un meilleur niveau de protection des équipages. Le programme devrait entrer en réalisation en 2010 avec la commande d'une première tranche de 200 exemplaires.

Le Petit véhicule protégé (PVP) permet des déplacements en tout terrain protégés des tirs aux armes légères et des engins explosifs de type IED (pour Improvised Explosive Device). 200 véhicules ont été commandés en 2009, et 220 ont été livrés. Pour 2010, il est prévu la commande de 187 véhicules et la livraison de 340.

LA RÉSORPTION PARTIELLE DU DÉFICIT CAPACITAIRE EN TRANSPORT AÉRIEN STRATÉGIQUE ET TACTIQUE

L'année 2009 a été marquée par les négociations menées à haut niveau avec EADS sur le programme A400M. Considérant son importance stratégique, la France s'est attachée à réunir les conditions permettant de poursuivre le programme. Les négociations ont finalement débouché sur un accord entre l'industriel et les sept pays partenaires du programme le 5 mars 2010, confirmé le 5 novembre 2010.

Les retards dûs aux difficultés industrielles rencontrées sur le programme ont nécessité l'adoption de mesures correctives afin de combler partiellement le déficit en moyens de projection aérienne. Concernant le transport tactique, il s'agit de la commande en mars 2010 de huit cargos légers CN235 ainsi que de la prolongation d'une partie de la flotte C160 au-delà de sa date initiale de retrait de service de 2015.

LA MODERNISATION PROGRESSIVE DE L'AVIATION DE COMBAT

La livraison en 2009 de 14 appareils de combat multirôle Rafale ainsi que la commande de 60 nouveaux exemplaires permettent de poursuivre la modernisation de l'aviation de combat. Il est prévu la livraison de 11 appareils en 2010. Elles sont associées à la commande et la livraison d'armement de précision air-sol de type AASM (pour Armement air-sol modulaire) ainsi qu'à la livraison de pods de reconnaissance de nouvelle génération.

LA MODERNISATION DE LA CAPACITÉ DE MAÎTRISE DU MILIEU SOUS-MARIN

Objet d'une priorité dans la période de programmation, le programme de Sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) Barracuda, portant sur six exemplaires, se poursuit. Le deuxième sous-marin a été commandé en 2009.

Frégates européennes multimissions (Fremm)

Les Fremm remplacent les frégates de premier rang actuellement en service. Les trois dernières frégates, dont deux à vocation de défense aérienne, ont été commandées en 2009.

Hélicoptères de lutte anti-sous-marine

Le NATO Frigate Helicopter (NFH90) version combat remplace progressivement le Lynx sur les frégates, à raison d'un hélicoptère par frégate. Il participe aussi aux missions de sauvetage en mer dans sa version soutien. Les trois premiers exemplaires sont prévus d'être livrés en 2010.

ADAPTATION DE LA CAPACITÉ AMPHIBIE

La modernisation de la capacité amphibie se poursuit avec la commande d'un Bâtiment de projection et de commandement (BPC) ainsi que celle de quatre Engins de débarquement amphibies (EDA). Ces commandes ont été anticipées en 2009 dans le cadre du plan de relance de l'économie.

MISE À NIVEAU DES STOCKS DE MUNITIONS

Munitions de frappe de précision

Le Missile de croisière naval (MdCN) a été commandé en 2009 à 150 exemplaires.

L'AASM, capable de traiter avec une grande précision des objectifs de jour comme de nuit et à distance de sécurité, a été livré à 220 exemplaires en 2009 et la livraison de 252 exemplaires est prévue en 2010. 680 kits ont été commandés en 2009 (avec le développement d'une version laser permettant de traiter les cibles mobiles), et 168 sont prévus de l'être en 2010.

Missiles terrestres

La capacité en missiles terrestres est renforcée par la commande en 2009 et la livraison prévue en 2010 d'un lot de postes de tir (76) et de munitions (260) de missiles Javelin, destiné notamment aux opérations en Afghanistan.

Armement antinavire

La famille Exocet, qui reste à moyen terme l'armement missile antinavire principal, fait l'objet de rénovations successives. Les quatre premiers exemplaires du missile mer-mer MM40, avec systèmes propulsifs rénovés, devraient être livrés en 2010.

Armement anti-sous-marin

Les torpilles sont l'unique armement contre les sous-marins. 75 torpilles légères MU 90 ont été livrées en 2009, et 50 sont prévues d'être livrées en 2010. Elles arment les frégates, les hélicoptères de combat et les avions de patrouille maritime.

Armement de défense sol-air des forces

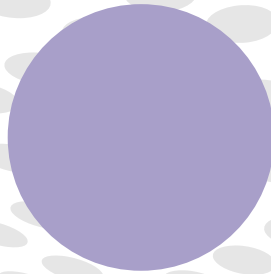
En plus des 32 missiles Aster cités précédemment pour le SAMP/T, il est prévu la livraison en 2010 de 30 missiles pour les frégates Horizon et de deux missiles pour le porte-avions *Charles-De-Gaulle*.

TABLEAU DE SYNTHÈSE

COMMANDES ET LIVRAISONS DES PRINCIPAUX ÉQUIPEMENTS EN 2009 ET 2010

	Capacité	Principaux équipements	Commandes réalisées 2009	Livraisons réalisées 2009	Commandes prévues 2010	Livraisons prévues 2010
CONNAISSANCE ET ANTICIPATION	Observation spatiale	MUSIS			2 satellites	
		HÉLIOS				1 satellite
	Observation aérienne	NACELLES DE RECONNAISSANCE de nouvelle génération		2 nacelles		4 nacelles
	Renseignement moyens aéroportés	C160 GABRIEL rénovation		1 appareil		
PROTECTION	Détection et protection antiaérienne	SAMP/T		1 système		2 systèmes
		ASTER 30				32 missiles
		MISTRAL rénovés	15 missiles rénovés		135 missiles rénovés	
		MIDE			200 missiles	
	MICA		30 missiles		130 missiles	
Système de détection et contrôle aérien	SDCA rénovation	4 appareils			1 appareil	
INTERVENTION	Combat débarqué	FÉLIN	16 454 équipements			1 740 équipements
		VBCI	332 véhicules	105 véhicules		90 véhicules
		VHM	53 véhicules			
		VBL		44 véhicules		44 véhicules
		PVP	200 véhicules	220 véhicules	187 véhicules	340 véhicules
		EPC	1 500 équipements			450 équipements
	Appui feu	CAESAR		38 canons		25 canons
	Transport logistique terrestre	PPT			200 véhicules	
		SPRAT				2 systèmes
	Hélicoptères d'attaque	TIGRE		5 hélicoptères		7 hélicoptères
	Hélicoptères de manœuvre (terre)	COUGAR rénovés	5 hélicoptères		4 hélicoptères	
		NH90 version marine (NFH90)				3 hélicoptères
	Frégates	FREMM	3 frégates			
		HORIZON		1 frégate		
	Sous-marins nucléaires d'attaque	BARRACUDA	1 sous-marin			
	Bâtiments amphibies et projection maritime	BPC-NG	1 bâtiment			
	Avions de transport	CN235				8 appareils
		AUG		1 appareil		2 appareils
	Avions de combat	RAFALE	60 appareils	14 appareils		11 appareils
	Munitions	AASM	680 kits	220 kits	168 kits	252 kits
		EXOCET				4 missiles transformés
		MMP			1 lot (postes de tir et munitions)	1 lot (postes de tir et munitions)
		MU90		75 torpilles		50 torpilles
MDCN		150 missiles				
Numérisation de l'espace de bataille	SIC 21			31 systèmes	18 systèmes	32 systèmes
	SIR			56 systèmes		51 systèmes
	SYRACUSE III	42 stations		130 stations		85 stations
	PR4G-VS4IP			800 postes		1 301 postes
	TÉLÉCOMARSAT	8 stations		5 stations	4 stations	10 stations

TITRE 3 **CONTEXTE INDUSTRIEL DE LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE**



CHAPITRE 1 LA CARTE EUROPÉENNE

UNE INDUSTRIE EUROPÉENNE DOTÉE D'ATOUTS MAIS QUI DEMEURE FRAGMENTÉE

L'industrie de défense européenne existe principalement dans les six pays de la Letter of Intent (LoI - signée par la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie, la Suède et l'Espagne). Elle possède plusieurs atouts :

- elle est présente dans tous les secteurs industriels de l'armement (terrestre, naval, aéronautique, missile, espace, électronique) ;
- elle produit presque tous les types de matériels ;
- ses produits, de bon niveau technologique sur le plan mondial, figurent parmi les offres de tout premier plan sur le marché de l'exportation.

Pour autant, le marché de la défense européen est encore soumis à des contraintes :

- les industriels de défense font face à des marchés européens encore trop cloisonnés et soumis à des politiques hétérogènes ;
- malgré l'émergence de quelques champions européens, l'industrie est encore très morcelée car structurée en fonction des commandes provenant d'une juxtaposition de clients étatiques.

Enfin, pour les PME-PMI, d'une façon générale, on peut observer que le tissu de sous-traitance est encore très national, voire local. Elles ont du mal à se positionner pour s'insérer dans un marché européen.

L'EUROPE, CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LA FRANCE

Le niveau actuel des budgets de défense en Europe et le coût croissant des systèmes d'armes font qu'aucune nation en Europe n'a aujourd'hui la taille, ni donc la capacité, d'assumer seule le coût d'un outil industriel de défense répondant à l'ensemble de ses besoins.

La mutualisation des approvisionnements entre pays européens est une nécessité pour s'assurer un maintien des compétences industrielles en Europe, à l'exception d'une part de quelques secteurs relevant strictement de la souveraineté nationale où la France souhaite disposer d'une maîtrise et d'une compétence nationales, et d'autre part des équipements n'ayant pas de caractère stratégique particulier et dont l'acquisition peut s'envisager sur le marché mondial. Mais cela nécessite d'accepter entre partenaires européens le développement de dépendances industrielles mutuelles.

La construction de la Base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) peut être initiée par des partenariats structurants selon une approche pragmatique ou par des initiatives multilatérales sous l'égide de l'Agence européenne de défense (AED). Les difficultés rencontrées à ce jour pour mettre en place de telles dépendances orientent les travaux vers les technologies de base.

L'accompagnement étatique au niveau européen devrait se traduire par une plus grande rationalisation des besoins capacitaires. Dans le cadre de l'AED, un programme de développement de capacité (CDP) est appelé à constituer le pivot du processus capacitaire européen afin que celui-ci prenne toute sa dimension en matière de préparation de l'avenir. C'est l'instrument qui devrait permettre aux États membres de rapprocher leurs calendriers de besoins et leurs planifications à moyen et long termes, corrélativement à la tenue à jour de la stratégie européenne de sécurité. Dans le prolongement du CDP, la mise en place d'un mécanisme structuré de préparation de programmes à l'AED décidé en 2008 permettra de traduire les besoins capacitaires en programmes et ainsi de structurer la demande.

Parallèlement à cette approche volontairement multilatérale, la France continuera à rechercher des partenariats bi- ou trilatéraux structurants comme ceux initiés avec le Royaume-Uni, l'Italie ou l'Allemagne.

Par ailleurs, il faut poursuivre l'amélioration des conditions de circulation des produits de défense entre pays européens pour développer un véritable marché européen des équipements de défense attractif. Une première étape a été franchie dans la continuité de la Présidence française de l'Union européenne (PFUE), avec l'adoption par le Parlement européen des deux directives européennes, l'une relative au Transfert intracommunautaire (TIC) en décembre 2008 et l'autre aux Marchés publics de défense et de sécurité (MPDS) en janvier 2009. Ces deux directives devraient contribuer, d'une part, à rendre l'industrie européenne de la défense plus compétitive en favorisant sa spécialisation et en encourageant la coopération industrielle dans l'ensemble de l'Union et, d'autre part, à améliorer la sécurité d'approvisionnement concernant les produits de défense (acquisition, maintenance) en Europe pour les États membres. Conformément à la feuille de route issue de la communication 764 de la Commission européenne de décembre 2007, d'autres initiatives doivent être encouragées au niveau européen pour renforcer la BITD européenne, notamment en s'inspirant des propositions concrètes issues de la PFUE. Il faut ainsi chercher à parfaire au niveau européen les instruments liés à la sécurité de l'information et à la préservation des actifs stratégiques, et étudier les dispositifs à mettre en place pour favoriser l'implication des PME.

CHAPITRE 2 LA CRISE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Dans le contexte économique général de récession, la commande publique renforcée par le volet défense du plan de relance de l'économie a permis jusqu'à présent de préserver dans une certaine mesure l'industrie d'armement.

Le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* a réaffirmé la nécessité d'une politique industrielle, en mettant en exergue les priorités technologiques et industrielles découlant des objectifs stratégiques de la sécurité nationale à l'horizon 2025.

Dans la LPM, les postes de dépense de la mission « Défense » sont marqués par un rééquilibrage au profit de l'investissement, se traduisant par un accroissement substantiel des ressources destinées à l'équipement des forces. De ce fait, l'industrie de défense bénéficiera globalement d'une hausse de son activité au profit du client français. Pour autant, il demeure des fragilités parmi lesquelles l'activité de production du Rafale, l'activité missilière de MBDA et, dans une moindre mesure, l'activité « bâtiments de surface » de DCNS (fabriquant les frégates *Fremm*). Pour ces secteurs, les cadences envisagées pour la France doivent être complétées par une production à destination de l'exportation, faute de quoi la viabilité économique et industrielle de ces productions ne serait pas assurée.

La charge des bureaux d'études, qui conditionne le maintien des compétences technologiques, est assurée *via* un appoint substantiel de crédits d'études amont et un agencement adapté des programmes futurs dans les secteurs-clés du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* (dissuasion dont sous-marins à propulsion nucléaire, espace, missiles complexes) et dans le secteur stratégique de l'aéronautique de combat (plates-formes, guerre électronique, propulsion). Elle sera néanmoins insuffisante dans les autres secteurs jugés moins stratégiques (véhicules blindés).

Par ailleurs, dans le cadre du plan de relance pour l'économie, plus de la moitié de l'enveloppe défense a été allouée aux programmes d'armement (1,2 Md€ sur la période 2009-2010) et à l'effort de recherche (110 M€ de paiements supplémentaires sur 2009-2010 liés à 198 M€ de commandes supplémentaires en 2009). Ces crédits ont permis de soutenir l'industrie française de défense dans son ensemble, qu'il s'agisse des grands groupes ou de PME. Pour l'effort de recherche, ces mesures ont permis d'améliorer le maintien de compétences critiques et menacées, et donc l'emploi des bureaux

d'études concernés. Elles préserveront la compétitivité des entreprises de défense en pérennisant leur niveau technologique, leur donnant ainsi la capacité d'accéder à des marchés futurs.

Les difficultés d'accès aux financements ainsi que la sortie du capital de certains investisseurs fragilisent l'industrie de défense et plus particulièrement les PME, constituant des cibles pour les investisseurs étrangers. Ceci est d'autant plus vrai pour celles travaillant conjointement dans les secteurs de l'aéronautique civile ou de l'automobile, deux secteurs fortement touchés par la crise.

Le ministère de la Défense assure un suivi attentif de la base industrielle et a renforcé sa vigilance, en particulier à l'égard des PME potentiellement plus fragiles, du fait de la conjoncture économique.

Au bilan, la commande publique conjuguée aux mesures prises dans le cadre du plan de relance de l'économie ont permis jusqu'à présent de préserver l'industrie de défense de la conjoncture économique. Certains industriels travaillant au profit de la défense commencent néanmoins à donner des signes de faiblesse qui pourraient induire des risques de défaillance de quelques fournisseurs et fragiliser nos approvisionnements.

CHAPITRE 3 LE PLAN DE RELANCE

La mise à disposition en 2009 des crédits relance (1 096 M€ d'autorisations d'engagement et 625 M€ de crédits de paiement), conformément à ce que prévoyait la LPM 2009-2014, a permis le lancement de 28 opérations en matière d'équipement des forces.

Toutes les commandes ont été réalisées en 2009 conformément aux objectifs du plan de relance. Parmi ces commandes, les principales sont :

- un BPC,
- cinq hélicoptères EC 725 Caracal,
- 12 pods Damocles,
- 15 véhicules fortement protégés Aravis,
- trois drones SDTI,
- quatre engins de débarquement amphibies rapides,
- 21 petits bâtiments de servitude ou d'instruction pour la marine nationale,
- des munitions pour l'artillerie, les blindés ou l'hélicoptère Tigre.

Le plan de relance permet également l'anticipation de la livraison de trois Rafale en 2011 (portant ainsi la livraison à 11 appareils au lieu de huit), la livraison de 95 % des VBCI d'ici la fin de la première LPM et l'anticipation des livraisons des stations de communication satellite Syracuse.

Ces investissements ont constitué un soutien important au plan de charge de l'industrie. Au-delà des retombées des grands contrats, les PME-PMI ont également bénéficié de plusieurs commandes directes.

En matière d'études amont, les engagements liés au plan de relance représentent une augmentation de 30 % des commandes, permettant ainsi de consolider le plan de charge de nombreux bureaux d'études industriels et d'accélérer la préparation des équipements de défense futurs.

CHAPITRE 4 LA RENÉGOCIATION DES GRANDS CONTRATS

La loi de programmation intégrait la renégociation, à conduire en 2009, de contrats en cours de réalisation pour dégager des marges de manœuvre afin de mieux prendre en compte les priorités issues des travaux du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*.

Les principales négociations ont porté sur les programmes suivants : Fremm et Barracuda (DCNS), VBCI (Nexter), Félin (Safran), FSAF - pour Famille de systèmes sol-air futurs - et MdCN (MBDA), Rafale (Dassault Aviation) permettant d'atteindre les objectifs fixés, à savoir réduire les annuités de paiement dès 2009 et, dans certains cas, réduire les quantités prévues (Fremm, VBCI, Félin, MdCN).

Les commandes globales conclues en 2009 (Fremm, VBCI, Félin, MdCN, Rafale) traduisent le résultat de ces négociations.

CHAPITRE 5 LES ÉTUDES AMONT

Le passage de l'année 2008 à 2009 a marqué une réorientation majeure des études amont sur les objectifs identifiés par le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* édité en juin 2008. Conformément aux orientations inscrites dans ce document, les études retenues l'ont été à l'aune des priorités technologiques et industrielles découlant des objectifs stratégiques de la sécurité nationale, que ce soit dans les secteurs nucléaire, spatial, naval, aéronautique, terrestre ou dans celui des missiles, des systèmes d'information ou des composants électroniques de défense.

Un objectif d'engagement de 600 M€ avait initialement été retenu pour l'exécution 2009. Le plan de relance de l'économie ayant apporté un complément de crédits de paiement de 110 M€ (40 M€ en 2009 et 70 M€ en 2010), et compte tenu de l'étalement des paiements intrinsèque à la nature des travaux, il a été engagé 198 M€ de contrats supplémentaires. Ces contrats ont été choisis sous un double critère. D'une part, des travaux à haut niveau de priorité mais qui ne pouvaient être immédiatement financés sur la base des ressources initiales - comme les travaux relatifs à un nouveau pod de désignation laser pour les avions de combat ; d'autre part, des travaux à rythme rapide de réalisation en mesure d'apporter un soutien immédiat et efficace au tissu industriel de défense - comme la commande d'un démonstrateur de drone de surface destiné à la préparation du programme d'armement relatif au futur système de déminage maritime. Certains travaux importants initialement planifiés en 2011 ont ainsi pu être anticipés.

À côté de démonstrateurs lancés dans le cadre du plan de relance, la DGA a commandé en 2009 le lancement de nouvelles études d'importance. Le démonstrateur Matrice concerne tous les systèmes de guerre électronique (terre, air, mer). Il valide les différentes briques technologiques d'un récepteur Electronic Support Measures (ESM) afin de les intégrer par la suite dans un système complet. Le démonstrateur de missile antinavire léger a également été lancé. Il prépare le missile Antinavire léger (ANL), tiré d'un hélicoptère pour détruire ou mettre hors combat les petites cibles marines ou littorales. Le démonstrateur M88 ECO+ s'appuie sur les acquis de l'opération ECO, qui s'est achevée en 2009. Ce démonstrateur poursuit l'objectif de réduction du coût global de possession du moteur M88 du Rafale et l'augmentation de sa disponibilité.

Ces démonstrateurs offrent l'opportunité de susciter des coopérations avec d'autres pays européens, en premier lieu au plan technologique, mais aussi dans la perspective des futures capacités opérationnelles à développer en coopération européenne. Ils fédèrent les efforts de recherche au niveau européen. Le démonstrateur de missile antinavire léger est ainsi conduit en coopération avec le Royaume-Uni.

Le corollaire de cette volonté affichée de coopération dès la phase de préparation des programmes a été la réorientation de certaines études lorsque les coopérations peinaient à se concrétiser. Ainsi,

le démonstrateur Hélicoptère à capacité tout temps et opérationnalité renforcée (Hector) avait pour objectif l'évolution vers une capacité d'emploi tout temps des hélicoptères. Des prospections avaient été engagées vers l'Espagne, puis l'Allemagne sans résultat concret. Il a donc été décidé de limiter l'étude aux travaux préliminaires de levée de risque, et de reporter la phase de démonstration dans une étude ultérieure - dont le contenu et le calendrier seront à préciser avec les partenaires européens.

Compte tenu des arbitrages reportant le besoin opérationnel de brouilleur offensif, il a été décidé de limiter aux études technologiques, sans aller jusqu'à la phase de démonstration, les travaux relatifs au Démonstrateur de brouilleur offensif aéroporté (Debora). Ce démonstrateur avait pour objectif d'étudier un brouilleur capable d'assurer la protection d'un raid en mission de frappe dans la profondeur face à une menace constituée de systèmes modernes.

Une attention particulière a été apportée au maintien d'un juste équilibre entre démonstrateurs et recherche technologique de base, qui reste essentielle pour préparer les armements à plus long terme et développer durablement les compétences des industries françaises et européennes. Notamment, l'État s'efforce de valoriser les organismes de recherche sous tutelle tels que l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (Onera), le Centre national d'études spatiales (Cnes) et l'Institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis (ISL).

La création au sein de la DGA de la Mission pour la recherche et l'innovation scientifique (MRIS) a conduit à l'élaboration d'une politique scientifique diffusée dans la communauté scientifique par l'intermédiaire du document de Politique et d'objectifs scientifiques (POS), document de référence de l'activité et des orientations de la DGA dans le domaine de la recherche scientifique, des technologies émergentes et de l'innovation. L'année 2009 aura vu la diffusion de la troisième édition du document. Conformément aux orientations du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, et afin de favoriser les synergies entre la recherche civile et la recherche de défense et de sécurité, des projets de recherche technologique ont été soutenus avec les partenaires institutionnels et les opérateurs de recherche civils, académiques et industriels. Ainsi, la Défense participe à l'orientation des programmes de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et a cofinancé en 2009 avec elle cinq programmes et lancé en commun un « défi » sur la robotique terrestre. La Défense cofinance par ailleurs de manière croissante des allocations de thèse avec le CNRS, le CEA et d'autres organismes de recherche ou collectivités territoriales, et lance un nouveau dispositif de soutien de thèse baptisé Cifre-Défense impliquant les entreprises. La MRIS soutient des projets de « recherche exploratoire et innovation » (65 en 2009), portant le nombre de projets acceptés depuis la création en 2004 du dispositif à 240.

À l'échelle européenne, le ministère de la Défense promeut et participe activement au programme de R&T de base Innovative Concepts and Emerging Technologies (ICET) sous l'égide de l'AED, rassemblant 11 pays dans l'idée d'aider à structurer la recherche et l'innovation de défense en Europe.

Afin de soutenir les PME les plus innovantes, le dispositif Rapid (pour Régime d'appui aux PME pour l'innovation duale) a été mis en place en 2009 en partenariat avec la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS). Il est spécifiquement dédié au financement des projets de recherche industrielle ou de développement expérimental à fort potentiel technologique, présentant des applications à la fois sur les marchés militaire et civil. Ce dispositif est conçu pour être extrêmement réactif afin d'accorder, dans un délai de quatre mois entre le dépôt du dossier et le début des travaux, un financement des projets sélectionnés. Rapid a prouvé sa réactivité et a rencontré un très vif succès dès son lancement, puisque ses objectifs (10 M€) ont été tenus au cours des quatre premiers mois d'exécution. 19 projets ont été sélectionnés sur 50 présentés. La sélection de plusieurs projets intéressants a dû être reportée en 2010.

Enfin, la DGA sélectionne et suit des projets déposés au Fonds unique interministériel d'intervention pour les pôles de compétitivité.

Chargé de projet: Franck Leclerc
Chef du bureau des éditions: CF Michel Stoupak
Directeur artistique: Marie Saby-Maiorano
Graphiste: Serge Malivert
Secrétaire de rédaction: Isabelle Arnold
Fabrication: Serge Couplier

Crédits photos :

couverture de gauche à droite : ADC Chesneau/SIRPA Terre, SIRPA Terre/CCH Dumontier, Section technique de l'Armée de Terre
4^e de couverture de gauche à droite : Dicod/CCH Fiard, SIRPA Terre/ADC Girard, Dicod/Bruno Biasutto, ©DR,
SIRPA Terre/Jean-Baptiste Tabone, Marine Nationale/Ludovic Picard

IMPRESSION: BEDI SIPAP
Création DICOd novembre 2010



Rapport d'exécution
2010
LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2009-2014